



Programme de Formation

Adaptation à l'emploi des adjoints des cadres hospitaliers

Organisation

Durée : 154 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique

Public visé

En application de l'article 9 du décret du 14 juin 2011, le présent arrêté organise la formation d'adaptation à l'emploi des membres du corps des adjoints des cadres hospitaliers. Il s'applique à l'ensemble des agents nommés dans le corps à la suite d'un recrutement par concours ou sur liste d'aptitude ainsi qu'aux agents détachés ou ayant bénéficié d'une intégration directe dans le corps.

Objectifs pédagogiques

Des objectifs pédagogiques concrets et ambitieux

- ◆ **Comprendre** les réformes en cours et les enjeux pour son établissement
- ◆ **Accompagner** l'évolution de la fonction achat dans l'établissement : d'une procédure à une logique stratégique
- ◆ **Déterminer** la place et le rôle du département ressources humaines dans la stratégie de l'établissement
- ◆ **Organiser** le temps de travail pour les adjoints des cadres et leurs équipes
- ◆ **Utiliser** la communication managériale dans le cadre de ses nouvelles fonctions
- ◆ **Améliorer** sa prise de parole en public
- ◆ **Conduire** des entretiens professionnels de formation et d'évaluation
- ◆ **Réaliser** de l'accompagnement au changement
- ◆ **Gérer** des conflits
- ◆ **Piloter** stratégiquement un établissement

Description

Module 1 - Connaissance du cadre d'exercice des adjoints des cadres hospitaliers (35 heures ou une semaine)

Ce module a pour but d'approfondir les connaissances du stagiaire sur le fonctionnement de l'hôpital et des établissements sociaux et médico-sociaux.

Il devra comprendre les enseignements suivants :

1. Les missions de service public et l'organisation régionale de l'offre de soins ; l'organisation du secteur social et médico-social
2. L'établissement FPH : statut juridique ; règles de gouvernance de l'hôpital ; organes de décision, instances représentatives des personnels ; organisation médicale (pôles, unités fonctionnelles, contractualisation interne)
3. Les structures de coopérations interétablissements (GCS, CHT, GIP ...)
4. Les règles de financement des établissements de la FPH
5. Les achats hospitaliers et les marchés publics
6. Le statut des personnels de la fonction publique hospitalière (recrutement du fonctionnaire, droits et obligations)

Module 2 - Techniques de management et de communication (84 heures ou 12 jours)

L'objectif de ce module est de permettre aux agents d'acquérir et de perfectionner leurs compétences en matière de ressources humaines et de management d'équipe.

Il devra comprendre les enseignements suivants :

1. Le positionnement des différents acteurs dans l'institution : rôle de l'encadrement de proximité.
2. Eléments de connaissances complémentaires en ressources humaines : santé et sécurité au travail ; la formation tout au long de la vie et le parcours professionnel.
3. La gestion du temps et de l'organisation du travail.
4. Savoir communiquer dans l'équipe : temps et espaces d'échanges.
5. Savoir prendre la parole en public et conduire une réunion.
6. Savoir conduire les entretiens professionnels, de formation et d'évaluation des membres de l'équipe.
7. Savoir valoriser la qualité du travail.
8. Savoir gérer les tensions, les conflits.
9. Transmettre les savoirs.
10. Accompagner les agents aux changements (structurels : coopération interétablissements, professionnels : évolution des missions et des fonctions).
11. Conduire des projets en équipe.

Module 3 - Connaissances spécifiques nécessaires à l'exercice des fonctions (10 jours ou 70 heures)

Ce module sera constitué de deux périodes.

Module 3 - Période 1- Enseignements complémentaires destinés à l'ensemble des stagiaires (5 jours ou 35 heures)

Ces enseignements seront dispensés à tous les stagiaires quelque soit leur secteur d'affectation ; ils incluront l'intervention de professionnels des domaines concernés et d'autres acteurs des établissements de la FPH impliqués dans ces activités, en utilisant des méthodes interactives :

1. Pilotage stratégique de l'établissement : projet d'établissement, certification et qualité
2. Enseignements complémentaires en finances : pilotage médico-économique et indicateurs de gestion
3. Enseignements complémentaires en ressources humaines : volet projet social et professionnel du projet d'établissement ; relations sociales et dialogue social ; politique de recrutement et de gestion prévisionnelle des métiers et compétences
4. Enseignements complémentaires dans les domaines économique et logistique : normes de qualité ; développement durable à l'hôpital, visite de services
5. Préparation du stage en immersion : identification des procédures de gestion administratives et financières ; application des systèmes d'information dans les domaines de la gestion et impact sur les organisations de travail

Module 3 - Période 2 - Stage « sur le terrain » (5 jours ou une semaine - non pris en charge par E.M.S.)

Ce stage, établi en tenant compte, le cas échéant des acquis professionnels de l'agent, se déroulera :

- ◆ Soit dans un établissement différent de celui d'affectation de l'agent, dans un service assurant les missions qui seront confiées à l'agent dans son poste d'affectation ;
- ◆ Soit au sein de l'établissement d'affectation de l'agent, dans un secteur d'activité de la branche du poste d'affectation de l'agent (branche « gestion économique, finances et logistique » ou branche « gestion administrative générale ») et dans le cadre d'un accompagnement par l'adjoint des cadres hospitaliers désigné en qualité de référent.

Durant ce stage, l'agent devra notamment prendre connaissance des missions et de l'activité des services - administratifs, hospitaliers, logistiques et techniques - avec lesquels il sera amené à travailler dans son poste d'affectation, en rencontrant les professionnels qui en ont la charge.

Il pourra également rencontrer des partenaires extérieurs (en fonction du poste d'affectation : membres de l'agence régionale de santé, d'autres établissements fonctionnant en coopération avec l'établissement d'affectation, membres de la DRJCS, du conseil général...).



Prérequis

Ensemble des agents nommés dans le corps à la suite d'un recrutement par concours ou sur liste d'aptitude ainsi qu'aux agents détachés ou ayant bénéficié d'une intégration directe dans le corps..



Modalités pédagogiques

Un modèle pédagogique interactionnel

- ◆ Apprenant actif
- ◆ Appropriation et construction collective des savoirs
- ◆ Réflexivité
- ◆ Mode présentiel avec des intervenants experts, en activité
- ◆ Travail individuel et collectif sur les représentations de l'équipe et de son fonctionnement suivi d'une confrontation aux apports de la dynamique de groupe
- ◆ Les participants seront amenés à construire les indicateurs indispensables au diagnostic de leur établissement et à en déduire les actions à mettre en place



Moyens et supports pédagogiques

Des supports et moyens centrés sur le professionnel

- ◆ PDF ou Power Point de présentation
- ◆ Cas pratiques, études de cas, exercices et jeux de rôle
- ◆ Supports illustratifs : vidéos, podcast, documents...
- ◆ Bibliographie
- ◆ Questionnaires en ligne et Test de connaissances
- ◆ Livret pédagogique
- ◆ Plateforme LMS le cas échéant
- ◆ Travaux en groupes



Modalités d'évaluation et de suivi

Des modalités d'évaluation adaptées et digitales

- ◆ Autoévaluation des connaissances et des pratiques professionnelles

Un suivi personnalisé

- ◆ Plateforme d'échanges entre formateurs pour assurer une bonne continuité
- ◆ Apports de connaissances basées sur les besoins des participants et de l'établissement



Informations sur l'accessibilité

Un référent handicap est à votre écoute pour tout besoin en compensation : Mme Gulistan ALTUN - 01 49 66 22 51

Partenariat avec l'AGEFIPH : www.agefiph.fr